

Ecrit par le 21 novembre 2024

# Sous la pression du Tribunal, la préfète de Vaucluse suspend les travaux de la déchetterie d'Agroparc



Après avoir déjà pris deux premières ordonnances en ce sens, le tribunal administratif de Nîmes a de nouveau réclamé la suspension des travaux de [la future déchetterie-recyclerie d'Agroparc](#).

A la demande de [l'association Zap Agroparc](#), qui s'oppose [aux conséquences environnementales](#) de ce projet mené par la Communauté de communes du Grand Avignon, le tribunal gardois a donc confirmé par ordonnance en référé du 8 janvier 2024, ses jugements précédents enjoignant les service de la préfecture de Vaucluse à « statuer, à nouveau, sur la demande de l'association 'Zone à protéger d'Agroparc' ».

En conséquence, Violaine Démaret, la préfète de Vaucluse vient donc de décider de « suspendre provisoirement la réalisation des travaux de la recyclerie ».

« Cette suspension permettra de réexaminer le sujet de manière approfondie pour une protection de la biodiversité optimale, dans l'attente de la décision finale de la justice administrative », explique la préfecture de Vaucluse.

## Priorité à la préservation des espèces protégées

Écrit par le 21 novembre 2024

Une décision motivée par la requête du tribunal administratif « de prendre toutes mesures conservatoires nécessaires à la prévention d'une atteinte aux habitats naturels et espèces protégées présents dans la zone du projet de recyclerie, y compris la suspension provisoire des travaux. » En effet, le tribunal a privilégié, dans l'urgence, la prévention d'une éventuelle atteinte à des espèces protégées.

« Dans ce cadre, la préfète de Vaucluse fait le choix d'une suspension provisoire des travaux, option qu'elle estime la plus protectrice de la biodiversité, précisent les services de la préfecture de Vaucluse. La préservation de la biodiversité et de l'environnement est un enjeu majeur pour notre planète. La préfète de Vaucluse met tout en œuvre pour accompagner les projets d'aménagement du territoire dans le respect des enjeux environnementaux. Sa décision de ne pas appliquer de dérogation à ce projet découle d'un examen minutieux de son impact sur les espèces protégées du site. »

## Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc



Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une



Écrit par le 21 novembre 2024

recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

### **Le juge souligne la dimension écologique du projet**

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »



La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

### **Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain**

Pour rappel, ce projet comprend une déchetterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m<sup>2</sup>, une recyclerie, située à côté de la déchetterie de 1 615m<sup>2</sup> pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers...), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m<sup>2</sup>) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m<sup>2</sup>). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais [Dalby architectes](#), s'étendra sur un terrain de 16 000m<sup>2</sup> situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.

Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

Ecrit par le 21 novembre 2024

[Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon](#)

L.G.

## Convertir ses déchets verts pour limiter les apports en déchetterie et stopper le brûlage



La communauté de communes [Pays des Sorgues Monts de Vaucluse](#) propose d'aider ses habitants à convertir leurs déchets verts en une ressource pour leur jardin afin d'éradiquer le brûlage et de limiter l'apport de ces déchets en déchetterie.

Broyer les déchets verts afin de réduire, voire de stopper, le brûlage, c'est ce qu'encourage de faire la

Ecrit par le 21 novembre 2024

communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Dans le cadre d'un projet soutenu par la [Région Sud](#) et l'[Ademe](#) pour la lutte contre le brûlage des végétaux, la communauté de communes propose à ses habitants de faciliter l'acquisition de matériel pour stopper le brûlage et limiter l'apport de déchets verts en déchetterie.

Selon l'agence de santé publique, le brûlage de déchets verts engendre 48 000 décès par an en France. Il émet des gaz à effet de serre qui sont dangereux tant pour la santé que pour l'environnement. Par comparaison, brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13000 km parcourus par une voiture diesel récente. De plus, 1 tonne de déchets verts coûte environ 60€ à traiter en déchetterie. L'année dernière, 4089 tonnes ont été déposées en déchetterie pour un coût total de 245 340€.

### **Pays des Sorgues Monts de Vaucluse vous aide à recycler vos déchets verts**

Ainsi, la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse propose deux solutions pour éviter l'apport de déchets verts en déchetterie et éradiquer le brûlage. La première étant une aide financière de 20% du prix d'achat neuf ou d'occasion d'un broyeur (puissance minimum de 2000W), d'une tondeuse mulching ou d'un kit tondeuse mulching (minimum d'achat de 50€ et aide maximum de 150€). [Cliquez ici pour savoir comment en bénéficier.](#)

En deuxième solution, la communauté de communes s'allie avec l'association Le Champ des Possibles pour une mise à disposition d'un broyeur thermique et du personnel qualifié à des tarifs avantageux, à partir du mercredi 15 mars. Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire pour en bénéficier. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

### **Que faire de ses déchets verts ?**

L'objectif de cette opération est d'inciter les habitants de la communauté des communes à recycler leurs déchets verts pour en faire une ressource pour leur jardin. Le broyage et le paillage de déchets verts sont des solutions pour entretenir un jardin, enrichir naturellement le sol, le protéger du froid l'hiver et limiter l'arrosage en été.

Le mulching est une technique qui consiste à tondre l'herbe très finement sans avoir besoin de la ramasser. Cela permet aux fins brins d'herbes récoltés de se dégrader plus vite sans étouffer la pelouse et de fournir un engrais naturel.



Écrit par le 21 novembre 2024

**Broyez vos déchets verts**  
Faites-en une ressource pour votre jardin !

**NOUVEAU SERVICE**

FONTAINE DE VAUCLUSE  
SAUMANE DE VAUCLUSE  
L'ISLE SUR LA SORGUE  
LE THOR  
CHATEAUNEUF DE GADAGNE

**BROYAGE DES DÉCHETS VERTS À DOMICILE**  
Du 15 mars au 30 juin 2023

**SUR INSCRIPTION AU 04 90 21 46 50**  
Ou par mail à l'adresse [accueil@lechampdespossibles.me](mailto:accueil@lechampdespossibles.me)

**3 BONNES RAISONS D'EN PROFITER**

1. Valorisez vos déchets verts et enrichissez le sol de votre jardin
2. Limitez vos déplacements en déchèterie
3. Favorisez l'emploi local avec l'association Le Champ des Possibles

**ADEME**  
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Le Champ des Possibles**

**REGION SUD**  
INNOVATION ALERTE CORDON ROUGE

SERVICE PAYANT  
limité à deux interventions

Plus d'informations sur  
[www.paysdessorgues.fr](http://www.paysdessorgues.fr)

**Communauté de Communes PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE**

V.A.

## Luberon Monts de Vaucluse, Réouverture de la déchetterie de Lauris



**Gérard Daudet, président de l'agglomération Luberon Monts-de-Vaucluse a engagé l'agrandissement et la mise en conformité de la déchetterie de Lauris. C'est ainsi que le site fermé en mars 2022 a rouvert début septembre.**

Les travaux ont consisté en la création d'une entrée et sortie spécifiques, indépendamment du centre technique municipal et dont l'accès est contrôlé par une barrière automatique. La voie principale a été agrandie pour faciliter les manœuvres, l'aire de stockage située en haut des quais a été agrandie, le local du gardien refait à neuf comprenant vestiaires et sanitaires. Un 6<sup>e</sup> quai accueille deux nouvelles zones de







Ecrit par le 21 novembre 2024

réglementé et payant.

### Les horaires

La déchetterie de Lauris est ouverte les : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, soit 8 heures de plus qu'avant le démarrage des travaux.

### L'accès

Pour accéder à la déchetterie de Lauris comme à toutes les autres déchetteries LMV, il suffit de résider sur le territoire et de demander un badge d'accès au siège de l'Agglomération, 315 avenue Saint Baldou à Cavaillon ou par mail à [accueil@c-lmv.fr](mailto:accueil@c-lmv.fr)



### Les montants des travaux

Le montant global des travaux s'élève à 375 000€ HT. L'opération de réhabilitation était soutenue par la Région Sud à hauteur de 112 171€ et de l'Etat pour 75 000€, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

### Précisions

Le temps des travaux, les usagers des communes de Mérindol, Lauris, Lourmarin, Puyvert et Puget ont

Ecrit par le 21 novembre 2024

été orientés vers les déchetteries les plus proches, à savoir celles de Cavaillon (Puits des Gavottes et Mon Espace Vert), de Vaugines (multi-matériaux et Mon Espace Vert), ainsi que celle de Mallemort (13), grâce à une convention temporaire nouée entre LMV et la Métropole d'Aix-Marseille.

Par ailleurs, les deux déchetteries de Vaugines ont retrouvé leurs horaires normaux dès début septembre. Le temps des travaux de Lauris, afin de fluidifier l'accès au service, les deux sites étaient en effet exceptionnellement ouverts les mercredis après-midi.

MH



De gauche à droite : Christian Mounier, (Vice-Président de LMV, délégué à l'Environnement et maire de Cheval-blanc), André Rousset (maire de Lauris et Vice-Président de LMV), Christine Hacques (Sous-Préfète de l'Arrondissement d'Apt), Gérard Daudet (Président de LMV), Sylvie Gregoire (Maire de Puyvert, Vice-Présidente de LMV), Jean-Pierre Pettavino (maire de Lourmarin et Vice-Président de LMV), Bénédicte Martin (Vice-Présidente de la Région SUD).



Ecrit par le 21 novembre 2024

# Mazan : changement de la réglementation de l'accès aux déchetteries



**Alors que la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) avait annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité, la [Ville de Mazan](#) indique dans un communiqué l'abandon de la limitation du nombre de passages pour les particuliers et le maintien d'un point de collecte des végétaux.**

Fin 2020, La Cove a décidé de contrôler les accès en déchetterie pour les réserver aux seuls habitants des communes de son territoire. Depuis le 4 janvier, les habitants sont donc invités à s'inscrire, soit par internet, soit par dossier papier disponible en mairie. La Cove avait également annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité (18 passages par an pour les véhicules légers quelle que soit leur capacité d'apport) et que les bennes à végétaux, présentes aux Garrigues et au Bigournd, seraient retirées.

Suite à ces décisions, Louis Bonnet, maire de Mazan, a souhaité interpeller la Cove sur « les multiples situations particulières ainsi que sur la réalité du terrain ». Dans un communiqué, le maire de commune félicite la présidente de l'agglo Jacqueline Bouyac qui a pris la décision d'abandonner la limitation du nombre de passages pour les particuliers (les véhicules utilitaires de plus de 1,5 tonne resteront limités à 9 passages par an), de valider le maintien d'un point de collecte des végétaux à Mazan, et de simplifier la

Ecrit par le 21 novembre 2024

procédure d'inscription, par internet notamment.